

N<sup>o</sup> 135  
— 23.

M<sup>r</sup> Menor voudra  
bien faire déposer dans  
le cabinet du secrétaire  
du musée un petit tableau  
représentant un christ en  
croix, qui lui remettoit l'abbé  
Wauter.

Bruxelles le 19 sept 1846  
à Messieurs de la  
commission,  
Messieurs

J. J. Van der  
Nave

Ce tableau provient  
d'une famille indigente qui le vend pour  
avoir du pain. Le Père du propriétaire  
& l'auteur étant le meilleur élève de Van Dyck  
il paraît en effet qu'il y a même quelques  
coups de pinceau de ce maître célèbre  
& l'auteur est mort très jeune. On en  
demande 800 frs. L'abbé Wauter  
rue de la procession N<sup>o</sup> 15

Musée royal  
des  
Peintures  
et des  
Sculptures

N<sup>o</sup> 128

3

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> août 1846.

à M<sup>rs</sup> l'Abbe Wauters.

sur de la Procession 1<sup>re</sup>.

haut. de Louvain.

M<sup>r</sup>

J'ai l'honneur de vous  
informer que la Commission  
administrative du Musée royal  
de Peinture et de Sculpture  
a résolu dans sa séance de  
ce jour ~~de verser~~ <sup>d'acquiescer pour</sup> la somme  
de Cent francs pour les  
Christ en Croix peints par  
Leemans. ~~de~~ <sup>de</sup> vous lui avoir  
soumis afin d'en faire l'ac-  
quisition pour le Musée.

Il me serait agréable  
M<sup>r</sup> de connaître votre  
réponse la plus tôt possible.

Veillez agréer, Monsieur,  
l'exp. de mes sent. distingués

Le secrétaire.

J. H.

N<sup>o</sup> 139  
— 23

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'accepte  
les offres de 600 frs faits par Messieurs de  
la commission administrative du Musée royal  
de peinture et de Sculpture de Belgique

Veillez accepter l'expression de mes sentiments  
Distingués.

L'abbé J. Mauter

S. J. rue de la procession N<sup>o</sup> 15.

18 <sup>3</sup>/<sub>10</sub> 46.

A Monsieur Sticnon, Secrétaire  
du Musée royal de peinture, Sculpture  
de Belgique.

Musée royal  
de  
Peinture  
et de  
Sculpture  
N<sup>o</sup> 13.

Bruxelles, le 12 8<sup>bre</sup> 1846.

à Mr l'Abbi Wankess,  
rue de la Truifonrie,  
faub<sup>r</sup>. de Courmains.

Mr l'Abbe!

Je'ai reçu votre lettre en  
date du 3<sup>e</sup> j<sup>u</sup>illet et par  
laquelle vous m'informez  
que le propriétaire du  
Christ en Croix peint par  
Leermann, vous est à  
céder ce tableau au  
Musée royal pour le  
prix de Six cents francs.  
Cette somme pourra  
être touchée immédia-  
tement au Secrétariat  
du Musée sur la produc-  
tion d'un reçu, en double  
expédition dont une  
sur timbre, ainsi conçu.

Je sollicite votre reçu  
de la Commission Adminis-  
trative du Musée royal  
de Peinture et de Sculpture  
de Belgique la somme de  
Six cents francs (F. 600.)

en paiement d'un tableau  
représentant. Le Christ en  
Croix, peint par Leermann  
cédé au Musée royal  
Soudit.

Bruxelles, le . . .

Aux termes du Règlement  
de l'Établissement, il est  
indispensable que tout  
objet d'art présenté en  
vente soit garanti par  
le possesseur qui est tenu  
d'en faire connaître  
l'origine. Je vous prie  
en conséquence, d'avoir  
de vouloir bien fournir  
sur ce point précisée une  
déclaration conçue ainsi  
qu'il suit.

Je vous prie d'agréer, M<sup>rs</sup>  
l'Abbé Sup. l'empres.  
de mes sentiments. Distinct

Le Secrétaire

V. H.

Monsieur le Secrétaire,

La dame propriétaire du Christ en Croix  
par Leermans le nomme Isabelle Bonneels  
et demeure près de la rue des fabriques dans une  
allée dite Duprel-Loek. Elle m'a assuré que  
c'était un tableau de famille qu'elle possédait  
depuis plus de 30 ans. C'est une jeune fille de  
70 ou à peu près et me parait offrir toutes les garanties  
possibles.

Après Monsieur le Secrétaire l'expresion  
de ma considération distinguée

Abbi' *[Signature]*

P zone rue de la  
procepon n° 15

18  $\frac{23}{11}$  46.